

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Service Départemental Personnes Handicapées
12773

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN****OBJET : Subvention de fonctionnement au centre inter régional d'étude, d'action et
d'information (CREAI) - Exercice 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative le Conseil départemental place la personne en situation de handicap au cœur de son dispositif social, et, dans le respect des différences liées à son handicap, pose le principe d'une action organisée autour de son parcours de vie et de ses choix.

Créés il y a 50 ans par arrêté ministériel, les CREAI (centre inter régional d'étude, d'action et d'information) sont des organismes privés à mission de service public. Leur développement et leur ancrage sur tout le territoire national les positionnent comme des pôles ressources incontournables pour les acteurs publics et privés du secteur social et médico-social et pour tous les autres acteurs intervenant en direction des populations vulnérables et fragilisées.

Le CREAI PACA Corse, dont le siège social est situé : 6, rue d'Arcole - 13006 MARSEILLE est présidé par Monsieur Serge DAVIN. Ce centre représente une structure permanente d'information, d'expertise, de conseil et de formation pour les associations d'usagers, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'établissements, les services sociaux et le public en général.

Il compte 165 adhérents, et 12 salariés, dont 7 à temps plein et 5 à temps partiel. A partir de statistiques, d'enquêtes spécifiques et d'études, il concourt à l'identification et à l'analyse des besoins et des attentes des personnes en situation de handicap ou d'inadaptation, apporte des réponses en terme d'accompagnement, d'accueil ou d'hébergement et assure le suivi sur l'évolution des pratiques et des besoins émergents. Le CREAI agit en partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux.

Au vu des évolutions telles que les difficultés sociales, la précarité des jeunes en situation de handicap psychique ou le vieillissement des personnes handicapées, le CREAI effectue des travaux de veille et d'observation avec les acteurs connexes au champ de la déficience et de la dépendance comme la santé, la protection de l'enfance, l'éducation nationale ou la protection judiciaire de la jeunesse.

En 2017 il a organisé pour l'agence régionale de la santé PACA, dans le cadre du 3^{ème} plan autisme et dans tous les départements de la région PACA, des journées de sensibilisation sur la connaissance de l'autisme à destination du grand public.

Par ailleurs, il organise des actions de formation reconnues par l'ensemble des acteurs du secteur de l'action sociale et médico-sociale et à cet effet, un catalogue de formation est publié chaque année.

Au titre de 2018, le CREAI s'est fixé pour objectif de poursuivre l'actualisation de ses bases de données afin d'échanger avec l'observatoire régional des urgences (ORU), et de reconduire une enquête sur l'ensemble des établissements et services médico-sociaux (ESMS) permettant ainsi de remettre à jour les données inhérentes à leur identification et leurs projets.

Il envisage également l'organisation d'une journée sur le numérique et le travail social.

Etant donné la spécificité de sa mission, et afin de lui permettre de continuer à mener à bien ses actions, le renouvellement d'une aide du Conseil départemental est proposé en fonctionnement pour un montant de 15 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL